

ÉPREUVE DE RECRUTEMENT POUR LA RENTRÉE 2024 PHASE D'ADMISSIBILITE / RÉALISATION

Dans le cadre de la phase d'admissibilité des épreuves de recrutement pour la rentrée 2024 au Département SATIS de la Faculté des Sciences de l'Université d'Aix-Marseille, vous aurez à produire à partir du thème imposé suivant :

«Réussir ou apprendre»

Deux éléments :

1/ La note d'intention de votre réalisation (3000 caractères maximum, format .pdf): motivations, implication, point de vue, sources d'inspiration, angle de traitement et particularités de votre réalisation.

Vous justifierez vos choix de réalisation (esthétiques et techniques) par rapport au sujet proposé.

2/ Votre réalisation : Cette réalisation pourra prendre une des formes suivantes en fonction du parcours demandé :

- **Production et Métiers de la réalisation :** Scénario (3 pages max) ou Dossier photographique (12 photos max) ou Court-métrage* (2 min max) ou réalisation sonore (2 min max).
- **Image et prise de vue :** Dossier photographique (12 photos max), ou Storyboard (8 plans max) ou Court-métrage (2 min max, à partir d'images cadrées par vous-même).
- **Montage et post-production :** Court-métrage* (2 min max)
- **Son à l'image :** Dossier photographique (12 photos max) ou Court-métrage* (2 min max) ou réalisation sonore (2 min max - **Pas de création musicale**).
- **Musique à l'image :** Réalisation musicale (2 min max) sur le sujet demandé + **deux compositions personnelles avec partitions**.

*À partir d'images tournées par vous même ou d'images déjà existantes (archives, *found footage*, extraits de films ...)

Formats imposés : .pdf (à intégrer dans le fichier pdf de la note d'intention), .mov (codec vidéo : H264/ audio : AAC), FLAC ou ALAC 48 kHz – 24 bits

La réalisation devra être accessible via une plateforme de partage (Vimeo, Youtube ou Dailymotion pour les vidéos et Soundcloud pour les bandes sonores), non protégée par un mot de passe.

L'adresse web devra être clairement mentionnée en « référence » sur la note d'intention à joindre avec le reste des pièces demandées dans l'application monmaster.

DATE LIMITE DU DÉPÔT DES PIÈCES SUR MONMASTER: 24 mars 2024

ATTENTION, si vous souhaitez postuler en M1 et L3, vous devez déposer un dossier de candidature sur les deux plateformes ([monmaster](#) **ET** [e-candidat](#)). La réalisation que vous déposerez dans ce cas – **et dans ce cas seulement** – pour votre candidature L3 sera la même que celle de votre candidature M1.